

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

CULTURE, SOUTIEN DE L'ETAT ET ECONOMIE

Par Kim Oosterlinck

NOVEMBRE
2009

CULTURE, SOUTIEN DE L'ÉTAT ET ÉCONOMIE

Par Kim Oosterlinck, Professeur en gestion culturelle, ULB,
Intervenant dans le cadre du Diplôme européen

Dans un contexte marqué par une crise économique majeure, l'utilisation de fonds publics pour le soutien aux activités culturelles peut paraître secondaire. Au vu de l'évolution de la dette publique dans de nombreux pays d'Europe occidentale il est même légitime de se demander si ce soutien ne risque pas, à terme, de se voir remis en cause. Sans même envisager un scénario aussi noir, il peut être intéressant d'analyser certaines des motivations pouvant légitimer cette forme de soutien public. Les arguments de nature économique se retrouvent régulièrement mis en avant tant par des opérateurs culturels que par des acteurs du monde politique. Cette petite note vise d'une part à présenter la nature de ces arguments et d'autre part à proposer une courte synthèse de la recherche académique sur le sujet.

LES LIENS ENTRE ÉCONOMIE ET CULTURE

Les liens entre économie et culture peuvent être appréhendés de nombreuses façons. Bruno Frey (2005) montre de manière particulièrement convaincante la différence d'approche pouvant exister entre opérateurs culturels et chercheurs en économie. Pour les opérateurs culturels qui se décident à mener une analyse de type économique, l'objectif essentiel est de montrer que l'art et la culture génèrent des retombées économiques (sous forme d'emploi ou de revenus). L'ampleur de ces retombées est alors utilisée comme moyen de légitimation du soutien des pouvoirs publics. Pour ces acteurs, l'art et la culture sont a priori des domaines qu'il convient de soutenir pour leurs mérites propres et qui en plus ont un impact économique positif. Des études d'impact de ce type ont ainsi été menées pour une gamme d'événements culturels extrêmement variée (allant par exemple d'un concert de Grateful Dead (Gazel et Schwer, 1997) à une exposition de tombes impériales chinoises (McHone et Rungeling, 2000). Une vaste littérature scientifique, voir par exemple Dwyer, Forsyth et Spurr (2006), s'est par ailleurs attachée à déterminer les méthodes optimales

pour mesurer ces impacts et pour lesquelles il n'existe guère de consensus à l'heure actuelle.

De manière schématique, du point de vue des économistes, l'approche, et les a priori, sont radicalement différents. Le courant de pensée dominant à ce jour considère en effet que l'intervention publique ne se justifie que dans certains cas particuliers. Comme le mentionne Rushton (2000), le point de départ standard en économie demeure les préférences individuelles, ce qui ne plaide pas en faveur de l'intervention publique. L'imposition de subsides pour la culture ne relèverait, si le public y est indifférent ou hostile, que d'une forme de paternalisme voire de dictature (Throsby, 2003). En fait, d'après Rushton (2000), les interventions trouveraient entre autres leur légitimité si l'absence d'intervention (le laissez-faire du marché) amenait à une situation jugée inéquitable ou à une situation économiquement inefficace.

Le premier motif de légitimation, le combat contre l'inéquité, est particulièrement pertinent dans le domaine culturel.

Avant même de pouvoir former ses préférences par rapport à l'une ou l'autre forme d'art, il faut que les individus puissent avoir accès à celles-ci. L'intervention des pouvoirs publics se justifie alors essentiellement dans le cadre éducatif. Le système scolaire constitue en effet pour de nombreux enfants l'unique opportunité de se familiariser avec, et de développer un goût pour, certaines formes d'art plus élitistes (Van der Ploeg, 2006).

Le second motif de légitimation, la situation économiquement inefficace, peut être évoquée dans plusieurs cas. Les biens culturels relèvent parfois d'une catégorie de biens définie par les économistes comme des biens publics. Ces biens se caractérisent par leur absence de rivalité (en l'absence de saturation, le fait que je profite de la vue de la tour Eiffel n'empêche pas d'autres d'en profiter) et leur absence d'exclusivité (je ne peux pas empêcher quelqu'un de bénéficier de cette vue). Pour ces biens, il est presque par définition impossible de réclamer un droit de jouissance. Ceci implique qu'en l'absence d'intervention étatique aucun opérateur privé ne verra un intérêt commercial à le fournir même s'il existe une demande pour ce type de biens. Dès lors, l'intervention de l'état serait légitime pour répondre à une demande non satisfaite par le marché.

Dans d'autres cas, les individus valorisent des éléments que le marché ne parvient pas à capturer directement. On peut notamment penser aux valeurs d'option, d'héritage, de prestige ou encore d'innovation (Frey, 2003). La valeur d'option représente l'utilité que le public peut avoir de part la simple existence de l'offre culturelle. Je peux très bien ne pas aller à l'opéra mais trouver important qu'un opéra existe pour que le jour où je désire y aller, il y en ait un près de chez moi. D'autres individus peuvent considérer la valeur d'héritage comme essentielle. Ils ne désirent pas eux-mêmes prendre part à l'activité culturelle en question mais considèrent qu'elle doit être pérenne pour que les générations futures puissent en bénéficier. D'autres vont dégager un sentiment de fierté (trouver une valeur de prestige) à l'idée de savoir que leur ville a un patrimoine exceptionnel, et ce même s'ils ne sont pas des utilisateurs directs de celui-ci. Enfin, l'existence d'une offre culturelle variée contribue au développement de la créativité, une créativité qui peut trouver sa place dans la plupart des industries. Ces valeurs d'option ne coïncident que rarement avec une consommation réelle de l'offre culturelle. En conséquence, elles ne peuvent être capturées directement par le marché mais nécessitent des approches indirectes pour être évaluées.

Le fait que ces valeurs ne se traduisent pas par une consommation réelle ne les rend pas moins pertinentes et l'importance de ces différentes valeurs non capturées (et non capturables directement) par le marché ne doit certainement pas être sous-évaluée. Pour tenter de déterminer la valeur que les individus attribuent à ces options, les économistes

ont développé une méthode dite d'évaluation contingente. Plus précisément, ils estiment, sur base d'enquêtes, la « volonté de payer » des acteurs ; c'est-à-dire de manière schématique les impôts additionnels qu'ils seraient prêts à consentir pour une activité culturelle donnée. Ces enquêtes montrent clairement qu'une grande valeur peut être attribuée par des acteurs indépendamment de leur consommation propre. Bille Hansen (1997) a ainsi interviewé près de 2000 personnes pour connaître le montant d'impôt qu'elles seraient prêtes à payer pour que l'une des plus prestigieuses institutions artistiques danoise, le Théâtre Royal de Copenhague, puisse continuer ses activités au même niveau que celui prévalant lors de l'étude. L'échantillon, composé de manière aléatoire, comprenait tant des spectateurs de ce théâtre que des personnes ne le fréquentant pas. Les résultats de l'étude finirent par montrer que le niveau de subside du théâtre à l'époque était très proche de ce que les citoyens étaient prêts à lui consacrer mais surtout que de nombreux non-utilisateurs (seuls 7% de la population dit le fréquenter) trouvaient justifié qu'une partie de leurs impôts servent à la continuation des activités du théâtre. D'autres études d'évaluation contingente ont été menées par après, souvent avec des résultats confirmant l'importance des valeurs d'option. Le système politique suisse et son abondance de référendum a lui aussi permis de capturer de manière plus directe ces valeurs d'option (voir Frey et Pommerhenne, 1995).

A première vue les positions des économistes et des acteurs du milieu culturel par rapport au soutien public à la culture peuvent sembler en opposition directe. Les premiers considèrent que les études d'impact ne peuvent à elle-seule justifier l'intervention de l'état. Même les économistes défenseurs d'une intervention mettent en avant le danger qu'il y a de baser l'argumentation du soutien essentiellement sur les retombées économiques. En effet, si celles-ci devaient servir d'élément moteur, n'importe quelle activité ayant des retombées plus importantes devrait lui être préférée. D'un autre côté les opérateurs culturels ne voient pas nécessairement l'intérêt d'analyses basées sur l'évaluation contingente. Frey (2005) parvient sans doute le mieux à réconcilier les deux visions : les études d'impact serviraient à ses yeux à décider le pouvoir politique tandis que les études d'évaluation contingente permettent d'objectiver les désirs réels des citoyens (et d'en capturer la valeur) et donc de justifier plus rationnellement encore le support étatique.

CONCLUSION

Des arguments de nature économique sont régulièrement évoqués pour justifier l'utilisation de fonds publics pour soutenir l'art et la culture. L'approche la plus « évidente », celle visant à mesurer les retombées économiques des événements subsidiés, présente cependant certains dangers. D'une part, elle semble donner une prépondérance à l'économie et pourrait, en cas de dérive, devenir contre-produc-

tive. Si le soutien devait se justifier uniquement par les retombées économiques alors le secteur culturel se trouverait rapidement dans une situation défavorable étant donné que de nombreuses autres activités peuvent se prévaloir de retombées supérieures. Par ailleurs, ce type d'approche risque de laisser de côté le soutien à toute forme de création d'avant-garde peu susceptible de manière générale de générer de nombreux emplois ou des revenus importants. Néanmoins, cette méthode se justifie pleinement lorsqu'elle est prise comme l'un des éléments à prendre en compte lors de la réflexion.

Si des arguments de nature économique doivent être invoqués alors il convient d'appréhender la problématique de manière plus globale en tenant compte des différents éléments présentés ci-dessus. Les valeurs d'option représentent sans aucun doute l'un des éléments de valeur principaux. Sans que l'on en ait forcément conscience, elle joue sans aucun doute dans les modes de consommation culturelle. De nombreuses personnes reconnaissent plus volontiers visiter des musées à l'étranger plutôt que dans leur ville. Ceci peut être appréhendé par cette théorie des options : implicitement elles considèrent avoir une option pour visiter les musées locaux plus tard, option qu'elles n'ont pas à l'étranger. De manière assez naturelle, cette option a une valeur indéniable.

Cette note visait à présenter brièvement un ensemble d'idées ayant trait au rapport entre économie, soutien public et culture. Il est évident que des arguments extérieurs à l'économie ont une légitimité incontestable que cette présentation ne visait certainement pas à remettre en cause. Par ailleurs, il convient de noter que les chercheurs en économie de l'art et de la culture se sont penchés sur d'autres thématiques non abordées ici telles que, entre autres : la justification ou non de baisses de prix pour les activités culturelles, les modes optimaux de financement de la culture (convient-il de financer l'offre, c'est-à-dire les opérateurs culturels, ou la demande, c'est-à-dire donner des « bons culture »), la justification du soutien à une forme d'art plutôt qu'à une autre ou encore la nécessité d'imposer un prix unique pour les livres.

Notes bibliographiques :

BILLE HANSEN T., (1997), "The willingness to pay for the Royal Theatre in Copenhagen as public good", *Journal of cultural economics*, 21, pp. 1-28.

DWYER L., FORSYTH P., SPURR R., (2006), "Assessing the Economic Impact of Events: A Computable General Equilibrium Approach", *Journal of Travel Research*, 45, pp. 59-66.

FREY B. (2003), *Arts and economics: Analysis and cultural policy*, Springer, Berlin, 246 p.

FREY B., (2005), "What values should count in the arts? The tension between economic effects and cultural value", *Institute for Empirical Research in Economics University of Zurich Working paper series*, WP 253.

FREY B., POMMEREHNE W., (1995), "Public support for the arts in a direct democracy", *International Journal of Cultural Policy*, pp. 55-65 reproduced in FREY B. (2003), *Arts and economics: Analysis and cultural policy*, Springer, Berlin, 246 p.

GAZEL R. C., SCHWER K., (1997), "Beyond Rock and Roll: The Economic Impact of the Grateful Dead on a Local Economy", *Journal of cultural economics*, 21, pp. 41-55.

MC HONE W. W., RUNGELING B., (2000), "Practical Issues in Measuring the Impact of Cultural Tourist Events in a Major Tourist Destination", *Journal of Travel Research*, 38, pp. 300-303.

RUSHTON M., (2000), "Public funding of controversial art", *Journal of cultural economics*, 24, 4, pp. 267-280.

THROSBY D. (2001), *Economics and culture*, Cambridge UK, Cambridge University Press, 208 p.

VAN DER PLOEG F., (2005), "The making of cultural policy: a European perspective", *CESIFO Working Paper n° 1254*, 44 p.